

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécly
séance du 21 octobre 2022**

Date de la convocation
17/10/2022

Date d'affichage
17/10/2022

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

Réf : 2022_0026

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture de Bourges
le 17/11/2022

Et publication ou notification du
17/11/2022

L'an 2022 et le 21 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Aurélien LAUNAY, Adjoint au Maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mr FERRAND Christian (a donné pouvoir à Mr LAUNAY Aurélien), Mme CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Mme CACHO Magalie)

Secrétaire de séance : Mr BOUGRAT Patrick

Convention de délégation de missions liées à l'utilisation du site SET

Le Site Emploi Territorial (SET), service en ligne sur Internet, permet aux collectivités de saisir elles-mêmes leurs Déclarations de créations et de Vacances d'Emploi (DVE) et leurs nominations. Vu la complexité d'utilisation de ce service, le CDG 18 propose aux collectivités qui le souhaitent de gérer leurs déclarations d'emploi et leurs nominations moyennant une facturation à l'acte. Les collectivités ont tout de même accès à la CVthèque du SET.

Pour assurer ces missions, il est proposé aux membres du CM d'adhérer à la convention de délégation des missions liées à l'utilisation du SET proposée par le CDG 18 et d'autoriser le Maire à conclure et signer la convention type à partir de laquelle la saisie des DVE sera faite par le CDG 18 à titre onéreux. Le détail de la prestation est précisé dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le CDG 18 à saisir pour le compte de la commune les déclarations d'emploi ainsi que les nominations
- Autorise le Maire à conclure et signer la convention correspondante avec le CDG 18
- Prévoit les crédits correspondants au budget de la collectivité

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 9 novembre 2022

L'Adjoint au Maire



Le secrétaire de séance